

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 +	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_01

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Aurélia CARTON (Blieux) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Jean-Claude MIVIELLE (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdère) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac Bellevue) ; Philippe NOWAK (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougion) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; François GONDRAN (Soleilhas) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Alain SAVARY (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Marion MAGNAN

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RAVEL (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Paul CORBIER.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Patrick VINCENTELLI

BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 31 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif 2022 du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2022, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement, et qui se présente comme suit :

... / ...

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Ch / op	Libellé	DM 1
20	Immobilisations incorporelles	5 040
2051/12	Concessions et droits similaires	5 040
21	Immobilisations corporelles	126 782
2183/12	Matériel informatique et bureautique	-5 380
2184/12	Mobilier	20 427
2188/12	Matériels divers	111 735
23	Immobilisations en cours	199 338
2318/12	Autres immobilisations corporelles	106 750
2318/22	Autres immobilisations corporelles	-15 924
2318/28	Autres immobilisations corporelles	108 512
TOTAL DM n° 1		331 160

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Ch / op	Libellé	DM 1
13	Subventions d'équipement	237 994
1312/12	Région	156 630
1312/28	Région	72 340
1318/28	Autres	9 024
021	Virement de la section de fonctionnement	93 166
TOTAL DM n° 1		331 160

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
	Libellé	DM 1
011	Charges à caractère général	30 504
60228	Autres fournitures de consommables	1 000
60622	Carburants	2 000
60623	Alimentation	100
60628	Autres fournitures non stockées	400
60632	Fournitures petit équipement	4 552
60636	Vêtements de travail	1 000
611	Prestations de service	18 160
6132	Locations immobilières	700
6156	Maintenance	13 056
6168	Assurances Multirisques	168
6168	Assurances autres	2 205
617	Etudes et recherches	-52 581
6182	Documentation générale et technique	1 500
6184	Formations	3 030
6185	Frais colloques	1 635
6226	Honoraires	78 715
6228	Rémunérations diverses	-68 241
6232	Fêtes et cérémonies	2 800
6238	Communication divers	3 000
6241	Transports de bien	15 450
6251	Voyages et déplacements	500
6255	Frais déménagement	1 205
6262	Frais télécommunication	150
012	Charges de personnel	32 800
6331	Versement transport	50
6336	Cotisations CDG CNFPT	1 000
64131	Rémunération non titulaires	15 500
6451	Cotisations URSSAF	2 500
6453	Cotisations caisses de retraite	9 000
6456	Supplément au fonds du supp familial de traitement	4 750
65	Autres charges de gestion courante	24 110
6512	Droits d'utilisation en nuage	10 605
6531	Indemnités élus	1 500
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	12 000
65888	Autres	5
67	Charges exceptionnelles	1 205
6748	Autres subventions exceptionnelles	1 200
678	Autres charges exceptionnelles	5
022	Dépenses imprévues	-41 030,56
023	Virement à la section d'investissement	93 168
TOTAL DM n° 1		140 756,44

... / ...

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
	Libellé	DM 1
74	Dotations et participations	136 125
7472	Région	112 140
7473	Départements	9 985
74748	Communes	14 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 631,44
TOTAL DM n° 1		140 756,44

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la décision modificative n° 1 du budget principal 2022 du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon telle que présentée ci-dessus ;
- et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 +	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_02

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Liliane MONTALAND** (Bargème) ; **Corine PELLOQUIN** (Bauduen) ; **Aurélia CARTON** (Blieux) ; **Amélie ROUVIER** (Brenon) ; **Yves CAMOIN** (Comps sur Artuby) ; **Alin BURLE** (Ginasservis) ; **Annick BATTESTI** (La Bastide) ; **Jean-Claude MIVIELLE** (La Martre) ; **Muriel GILLET** (La Verdère) ; **Jean-Paul ROUX** (Le Bourguet) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) ; **Philippe NOWAK** (Montagnac-Montpezat) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Claude GUERIN** (Peyroules) ; **Elisabeth SACIER** (Puimoisson) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Claude ARNAUD** (Riez) ; **Nathalie BACQUART** (Rougon) ; **Patrick ROY** (Roumoules) ; **Jean-Marc BERARD** (Sillans la cascade) ; **François GONDRA** (Soleilhas) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Nicolas STAMPFLI** (St Laurent du Verdon) ; **Lucie GOSSMAN** (St Martin de Brômes) ; **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Nicolas BEC** (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Yana BREZINA** (La Roque Esclapon) ; **Alain SAVARY** (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI**, **Sophie VAGINAY RICOURT**.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : **Marion MAGNAN**

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Carole TOUSSAINT** (Provence Alpes Agglomération) ; **Patrick VINCENTELLI** (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** et **Jean MAZZOLI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; **Jean FLORIMOND** (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : **Martine ZERBONE** (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : **Arlette RAVEL** (Allemagne en Provence) à **Lucie GOSSMAN** ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) à **Paul CORBIER**.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Christophe BIANCHI** ; **Serge CONSTANS** (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à **Patrick VINCENTELLI**

BUDGET REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES DU VERDON 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 31 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif 2022 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon,

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2022, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section de fonctionnement, et qui se présente comme suit :

... / ...

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
	Libellé	DM 1
011	Charges à caractère général	-600
6032	Fournitures de petit équipement	635
611	Prestations de service	300
6168	Assurances	30
6238	Communication divers	1 075
6262	Frais de communication	230
6358	Taxes sur réseau radio	-2 870
012	Charges de personnel	2 625
6215	Personnel affecté à la collectivité	1 400
64131	Rémunération du personnel non titulaire	950
6451	Cotisations URSSAF	240
6454	Cotisations Pôle Emploi	35
66	Charges financières	-2025
66111	Intérêts / emprunts	-2025
TOTAL DM n° 1		0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la décision modificative n° 1 au budget 2022 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon telle que présentée ci-dessus ;
- décident de rembourser au budget principal du PNR Verdon, en fin d'exercice 2022, les charges de personnel relatives à la Régie et qui auront été payées sur le budget principal du Parc et pour un montant maximum de 40 000,00 € ;
- et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 +	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_03

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Liliane MONTALAND** (Bargème) ; **Corine PELLOQUIN** (Bauduen) ; **Aurélia CARTON** (Blieux) ; **Amélie ROUVIER** (Brenon) ; **Yves CAMOIN** (Comps sur Artuby) ; **Alin BURLE** (Ginasservis) ; **Annick BATTESTI** (La Bastide) ; **Jean-Claude MIVIELLE** (La Martre) ; **Muriel GILLET** (La Verdère) ; **Jean-Paul ROUX** (Le Bourguet) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) ; **Philippe NOWAK** (Montagnac-Montpezat) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Claude GUERIN** (Peyroules) ; **Elisabeth SACIER** (Puimoisson) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Claude ARNAUD** (Riez) ; **Nathalie BACQUART** (Rougon) ; **Patrick ROY** (Roumoules) ; **Jean-Marc BERARD** (Sillans la cascade) ; **François GONDRA** (Soleilhas) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Nicolas STAMPFLI** (St Laurent du Verdon) ; **Lucie GOSSMAN** (St Martin de Brômes) ; **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Nicolas BEC** (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Yana BREZINA** (La Roque Esclapon) ; **Alain SAVARY** (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI**, **Sophie VAGINAY RICOULT**.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : **Marion MAGNAN**

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Carole TOUSSAINT** (Provence Alpes Agglomération) ; **Patrick VINCENTELLI** (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** et **Jean MAZZOLI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; **Jean FLORIMOND** (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : **Martine ZERBONE** (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : **Arlette RAVEL** (Allemagne en Provence) à **Lucie GOSSMAN** ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) à **Paul CORBIER**.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Christophe BIANCHI** ; **Serge CONSTANS** (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à **Patrick VINCENTELLI**

BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 31 mars 2022 relative à l'approbation du budget annexe GEMAPI 2022,

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2022, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section de fonctionnement, et qui se présente comme suit :

... / ...

SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES		
	Libellé	DM 1
011	Charges à caractère général	780
6042	Achat de prestations de service	-825 478
60628	Autres fournitures non stockées	200
61521	Entretien terrain	825 478
61551	Entretien véhicules	800
6232	Fêtes et cérémonies	-1 320
6283	Frais nettoyage des locaux	100
6354	Autres droits	1 000
012	Charges de personnel	13 820
6215	Personnel rattaché à la collectivité	6 100
6336	Cotisations CDG CNFPT	100
64111	Rémunération du personnel titulaire	2 700
64131	Rémunération du personnel non titulaire	1 500
6451	Cotisations URSSAF	1 500
6453	Cotisations caisses de retraite	450
6454	Cotisations Pôle Emploi	150
6488	Autres charges	1 320
022	Dépenses imprévues	-14 600
TOTAL DM 1		0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la décision modificative n° 1 au budget annexe GEMAPI 2022 telle que présentée ci-dessus ;
- décident de rembourser au budget principal du PNR Verdon, en fin d'exercice 2022, les charges de personnel relatives au budget GEMAPI et qui auront été payées sur le budget principal du Parc pour un montant maximum de 156 010 € ;
- et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 +	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_04

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Aurélie CARTON (Blieux) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Jean-Claude MIVIELLE (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdère) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac Bellevue) ; Philippe NOWAK (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougion) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; François GONDRA (Soleilhas) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Alain SAVARY (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Marion MAGNAN

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RAVEL (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Paul CORBIER.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Patrick VINCENTELLI

BUDGET NAVETTE DES GORGES DU VERDON 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 31 mars 2022 relative à l'approbation du budget NAVETTE des GORGES du VERDON 2022,

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget NAVETTE des GORGES du VERDON 2022, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section d'exploitation, et qui se présente comme suit :

... / ...

SECTION d'EXPLOITATION -DEPENSES		
	Libellé	DM 1
011	Charges à caractère général	-10
6231	Annonces et insertions	1 210
6236	Catalogues et imprimés	900
6238	Frais de communication divers	-2 120
65	Autres charges de gestion courante	10
658	Charges diverses de gestion courante	10
TOTAL DM n° 1		0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la décision modificative n° 1 au budget NAVETTE des GORGES du VERDON 2022 telle que présentée ci-dessus ;
- et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



DEL22_09_CS4_04

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 +	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_05

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Aurélie CARTON (Blieux) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Jean-Claude MIVIELLE (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdère) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac Bellevue) ; Philippe NOWAK (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; François GONDRA (Soleilhas) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Alain SAVARY (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Marion MAGNAN

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RAVEL (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Paul CORBIER.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Patrick VINCENTELLI

BUDGET GESTION GRAND SITE – PARKINGS 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 31 mars 2022 relative à l'approbation du budget GRAND SITE - PARKINGS 2022,

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget GRAND SITE - PARKINGS, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section d'exploitation et qui se présente comme suit :

... / ...

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES		
	Libellé	DM 1
011	Charges à caractère général	4 715
605	Achat matériels, petit équipement	3 170
6063	Fournitures d'entretien	2 140
6064	Fournitures administratives	1 475
6066	Carburants	-200
6068	Matériels et fournitures	-900
6135	Locations mobilières	-800
61558	Entretien réparations	-1 000
6156	Maintenance	175
6226	Honoraires	-1 125
6236	Catalogues et imprimés	330
6238	Communication divers	1 450
012	Charges de personnel	-3 000
6411	Rémunérations de personnel	-3 000
65	Autres charges de gestion courante	1 010
6512	Droits d'utilisation en nuage	1 010
TOTAL DM n° 1		2 725

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES		
	Libellé	DM 1
74	Subventions d'exploitation	2 725
74	Subventions d'exploitation	2 725
TOTAL DM n° 1		2 725

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la décision modificative n° 1 au budget GRAND SITE - PARKINGS 2022 telle que présentée ci-dessus ;
- et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 +	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_06

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Liliane MONTALAND** (Bargème) ; **Corine PELLOQUIN** (Bauduen) ; **Aurélia CARTON** (Blieux) ; **Amélie ROUVIER** (Brenon) ; **Yves CAMOIN** (Comps sur Artuby) ; **Alin BURLE** (Ginasservis) ; **Annick BATTESTI** (La Bastide) ; **Jean-Claude MIVIELLE** (La Martre) ; **Muriel GILLET** (La Verdrière) ; **Jean-Paul ROUX** (Le Bourguet) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) ; **Philippe NOWAK** (Montagnac-Montpezat) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Claude GUERIN** (Peyroules) ; **Elisabeth SACIER** (Puimoisson) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Claude ARNAUD** (Riez) ; **Nathalie BACQUART** (Rougion) ; **Patrick ROY** (Roumoules) ; **Jean-Marc BERARD** (Sillans la cascade) ; **François GONDRAN** (Soleilhas) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Nicolas STAMPFLI** (St Laurent du Verdon) ; **Lucie GOSSMAN** (St Martin de Brômes) ; **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Nicolas BEC** (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Yana BREZINA** (La Roque Esclapon) ; **Alain SAVARY** (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI**, **Sophie VAGINAY RICOURT**.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : **Marion MAGNAN**

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Carole TOUSSAINT** (Provence Alpes Agglomération) ; **Patrick VINCENTELLI** (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** et **Jean MAZZOLI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; **Jean FLORIMOND** (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : **Martine ZERBONE** (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : **Arlette RAVEL** (Allemagne en Provence) à **Lucie GOSSMAN** ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) à **Paul CORBIER**.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Christophe BIANCHI** ; **Serge CONSTANS** (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à **Patrick VINCENTELLI**

Prolongation du Prêt relais – contrat n°00602752803
Travaux d'aménagement du Point Sublime couloir Samson

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 15 octobre 2020 relative à l'approbation d'un contrat de prêt relais dans le cadre de l'opération de requalification du site du Point Sublime – couloir Samson

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des parkings point Sublime / couloir Samson, un prêt relais a été souscrit auprès du Crédit Agricole, de manière à assurer la trésorerie le temps de percevoir les subventions des différents partenaires du projet.

Ce contrat a été souscrit dans les conditions suivantes :

Montant : 1 700 000 €

Taux : 0,45 % (TEG 0,5 %)

Durée : 24 mois (du 14/01/2021 au 14/01/2023)

Frais de dossier : 1700 €

... / ...

... / ...

La construction de la maison de site ayant pris du retard, les dernières factures ne seront pas payées avant la fin de l'année 2022 et les subventions attendues seront versées en 2023 dans le meilleur des cas.

Une prolongation de ce contrat (**Contrat n° 00602752803**) est donc envisagée dans les conditions suivantes :

Durée : 12 mois supplémentaires

Taux : 1,6 %

Frais de dossier 1 700 € maximum (en cours de négociation)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la prolongation du contrat de prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole, pour une nouvelle période de 12 mois, et dans les conditions exposées ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer la prolongation de ce contrat ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 +	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_07

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Aurélia CARTON (Blieux) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Jean-Claude MIVIELLE (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdère) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac Bellevue) ; Philippe NOWAK (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougion) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; François GONDRAN (Soleilhas) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Alain SAVARY (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Marion MAGNAN

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénié Provence Verdon Agglomération) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RAVEL (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Paul CORBIER.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Patrick VINCENTELLI

Actualisation de la délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Vu le Code générales collectivités locales

Vu la délibération du comité syndical en date du 3 février 2022 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le syndicat mixte a défini et arrêté ses besoins en matière de renforts saisonniers ou temporaires de l'équipe technique permanente.

Une délibération annuelle autorisant ces recrutements a ainsi été prise par le comité syndical du 3 février et a permis de couvrir les besoins de la structure jusqu'à présent pour les catégories A et B, mais s'avère aujourd'hui insuffisante pour couvrir les besoins de la collectivité en catégorie C.

... / ...

En effet, compte-tenu de la confirmation récente de financements pour mettre en place des opérations ponctuelles sur la fin d'année et des remplacements ponctuels qui ont été nécessaires dans l'été pour maintenir l'activité du syndicat (accueil, parkings...), de nouveaux besoins sont apparus :

Catégorie C :

- 2 contrats d'accroissement temporaires d'écogardes pour mettre en place l'opération nettoyage des sites naturels difficiles d'accès pour une durée de 2 mois chacun - *correspondants au grade d'adjoint technique*
- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité ou saisonnier pour mener des actions ponctuelles non prévues à l'heure actuelle - *correspondant aux grades d'adjoint technique, adjoint d'animation ou adjoint administratif.*

Il est donc proposé aux élus de compléter la délibération annuelle et d'autoriser le Président à mettre en place les contrats correspondant aux besoins complémentaires validés.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- adoptent la proposition du Président et décident d'inscrire les crédits correspondants aux budgets auxquels ces postes se rattachent,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 +	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_08

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Aurélia CARTON (Blieux) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Jean-Claude MIVIELLE (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdrière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac Bellevue) ; Philippe NOWAK (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougion) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; François GONDRAN (Soleilhas) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Alain SAVARY (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Marion MAGNAN

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RAVEL (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Paul CORBIER.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Patrick VINCENTELLI

Prolongation du contrat de projet « charge du pastoralisme et chef de secteur « est » écopardes » à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du comité syndical en date du 15 octobre 2020 portant entre autres création d'un poste de technicien contractuel « charge du pastoralisme et chef de secteur « est » écopardes » à temps complet, sous la forme d'un contrat de projet pour une durée de 24 mois

M. Timothée Depeyre a été recruté le 1er novembre 2020 sur ce contrat de projet d'une durée de 2 ans (jusqu'au 31/10/2022).

Compte tenu de la crise sanitaire, et des difficultés rencontrées, le projet CAMPAS situé au cœur de sa mission ne pourra pas être terminé au 31 octobre 2022 comme prévu. Il est donc proposé de prolonger son contrat de projet pour une durée de 2 mois supplémentaires soit jusqu'au 31 décembre 2022. Des financements sont recherchés pour permettre la mise en place des phases ultérieures du projet sur d'autres sites.

... / ...

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la prolongation du contrat de projet « charge du pastoralisme et chef de secteur « est » écogardes » pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



DEL22_09_CS4_08